



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 décembre 2006
Français
Original : anglais

Déclaration du Président sur la Somalie

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5611^e séance, le 22 décembre 2006, la question intitulée « La situation en Somalie », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité *se déclare* profondément préoccupé par la persistance de la violence à l'intérieur de la Somalie, en particulier par l'intensification récente des combats opposant l'Union des tribunaux islamiques et les institutions fédérales de transition.

Le Conseil *invite* toutes les parties à se dégager du conflit, à réaffirmer leur attachement au dialogue, à appliquer immédiatement la résolution 1725 (2006) et à s'abstenir de toute action de nature à provoquer ou à perpétuer la violence et les violations des droits de l'homme, à susciter inutilement des tensions et la méfiance, à mettre en péril le cessez-le-feu et le processus politique ou à aggraver encore la situation humanitaire.

Le Conseil *réaffirme* son attachement à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie.

Le Conseil *réaffirme* son adhésion à un règlement complet et durable de la situation en Somalie conformément à la Charte fédérale de transition, soulignant l'importance d'institutions largement représentatives et d'un processus politique sans exclusive, ainsi que le prévoit la Charte fédérale.

Le Conseil *réaffirme également* que la Charte fédérale de transition et les institutions fédérales de transition offrent le seul moyen de parvenir à la paix et à la stabilité en Somalie et *souligne* qu'il est nécessaire qu'un dialogue véritable se poursuive entre les institutions fédérales de transition et l'Union des tribunaux islamiques. Le Conseil, en conséquence, *demande instamment* aux institutions fédérales de transition et à l'Union des tribunaux islamiques de respecter les engagements qu'elles ont pris, de reprendre sans délai les négociations de paix sur la base des accords conclus à Khartoum et de se conformer aux accords issus de leur dialogue, et de créer un état de sécurité stable en Somalie. Le Conseil, *se félicite* de tous les efforts déployés aux plans régional et international pour promouvoir et encourager le dialogue politique entre les institutions fédérales de transition et l'Union des tribunaux islamiques, et exprime son plein appui à ces initiatives. »

